

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le vendredi 21 MARS à 14 h 30.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alain CAZABONNE

ORDRE DU JOUR

- 1 - Installation des Conseillers Municipaux
- 2 - Election du Maire

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mars 2008, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 21 mars 2008 à 14 h 30, sous la présidence de Monsieur Alain CAZABONNE, Maire.

Etaient présents pour tout ou partie de la séance :

M. Alain CAZABONNE, Maire, M. VILLEGA-ARINO, M. GELLE, M. DUART, Mme SALLET, Mme IRIART, M. PARANTEAU, M. JESTIN, Mme CASTAGNERA, Mme LUTREAU-CHAVERON, M. CLOUP, Mme DENON-BIROT, M. CASTEX, Mme HIERET, Mme CHABBAT, M. GARNIER, Mme BONORON, Mme ROSSI, M. BONNIN, Mme CHADEBOST, M. GODEFROY, Mme GEHIN, Mme NEDELEC, M. LABOURDETTE, Mme BONNEFOY, M. PRADES, M. GOYER, Melle DOUKANI, M. SEBTON, M. AMBRY, M. CONTE, M. DUPON-LAHITTE, Mme BLANCHARD, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DE MARCO, Mme VIAUD, M. GORSE, Mme ROSAY

Absents excusés ayant donné délégation :

Mme FURNON a donné délégation à Mme SALLET

M. SEBTON a été désigné comme secrétaire de séance

N° 1 : Installation des Conseillers Municipaux

DELIBERATION

Monsieur le Maire donne lecture des noms des membres du Conseil Municipal et les déclare installés dans leur fonction.

Il invite le Conseil Municipal à désigner un secrétaire de séance.

M. SEBTON Aurélien est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite le plus âgé des membres présents M. GARNIER Jean-Paul à prendre la présidence de l'assemblée.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 26.03.2008)

N° 2 – Election du Maire

DELIBERATION

Monsieur Jean-Paul GARNIER, Président de séance, procède à l'appel nominal des membres du Conseil.

Il constate que 38 conseillers sont présents et que les conditions de quorum posées à l'article L 2121-17 du CGCT sont remplies.

Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours de scrutin.

Si aucun candidat n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

Un bureau est constitué :

Mme BONORON Simone et Mme VIAUD Brigitte sont désignées comme assesseurs.

Chaque conseiller à l'appel de son nom dépose son enveloppe dans l'urne. Le nombre des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Il est procédé au dépouillement par 4 scrutateurs.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) sont signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	: 9
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 30
Nombre de suffrages déclarés nuls	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 30
Majorité absolue	: 16

Nom et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
CAZABONNE Alain	Trente

M. Alain CAZABONNE est proclamé Maire et immédiatement installé.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 26.03.2008)

La séance est levée à 15 heures 10.